

Objet : PARTICIPATION AUX GLORIEUSES DE BRESSE

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - VERNE - MME VILLARD

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Comme les années précédentes, le comité d'organisation du concours de Volailles Bresse Gourmande sollicite la CCI de l'Ain pour une dotation pour Montrevel-en-Bresse, Pont-de-Vaux et Bourg-en-Bresse. Nous avons reçu des demandes. Une assiette gravée en laiton est remise traditionnellement par la CCI aux lauréats.

Les Glorieuses de Bresse auront lieu le 14 décembre à Bourg-en-Bresse, le 16 décembre à Pont-de-Vaux et le 18 décembre à Montrevel-en-Bresse.

En plus du relais de la manifestation en actualité sur le site de la CCI pour valoriser le patrimoine de l'Ain, le Bureau propose les dotations suivantes à chaque comité qui en fait la demande :

- pour Bourg-en-Bresse : 245€ avec une assiette gravée,
- pour Montrevel-en-Bresse : 205€ avec une assiette gravée,
- pour Pont-de-Vaux : 205€ avec une assiette gravée.

Pour mémoire, en 2017, les 3 assiettes (avec écrin, chevalet et gravure) ont coûté 249,01€ TTC.

Il vous est donc demandé de délibérer favorablement dans les conditions exposées ci-dessus.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, donne son accord pour les dotations aux Glorieuses de Bresse, selon les modalités présentées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	21
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

